

Références de l'article :

Picaud (Sandrine), « Thomas-Auguste Le Roy de Grandmaison (1715-1801), un officier au service de la petite guerre », *Revue Internationale d'Histoire militaire (RIHM)*, n° 81, Vincennes, Commission Française d'Histoire Militaire (CFHM), 2001, p. 101-114.

Texte de l'article livré à la revue :

Thomas-Auguste Le Roy de Grandmaison (1715-1801), un officier au service de la petite guerre.

Sandrine PICAUD

Agrégée d'histoire

Allocataire-moniteur en histoire moderne à l'Université de Nantes

« Un excellent sujet, et le plus capable du régiment de bien conduire un gros détachement ». Telle est la recommandation formulée vers la fin de l'année 1747 à l'endroit du Sieur de Grandmaison, capitaine de cavalerie au régiment de Grassin, par le marquis de Brezé¹. Et Brezé, lieutenant général, sait ce qu'est cette guerre de détail, faite par détachements pour nuire à l'ennemi dans ses marches ou ses approvisionnements ; lui-même vit ses troupes confrontées plus d'une fois aux hussards autrichiens, durant ces campagnes de Flandre de la guerre du Succession d'Autriche².

Théoricien remarqué, combattant intrépide reconnu par ses supérieurs, estimé de ses subordonnés, et dont la réputation dépassait ceux qui l'avaient approché, le lieutenant général de Grandmaison mérite que l'on s'attarde sur sa carrière, ce qui, à notre connaissance, n'a pas encore été fait. Tout au plus est-il souvent cité pour son traité sur l'art de la petite guerre³. Or les archives du Service Historique de l'Armée de Terre sont riches de documents qui éclairent le profil de cet officier de troupes légères et permettent de répondre au regret exprimé par Walter Laqueur il y a plus de 20 ans⁴.

Début de carrière d'un officier de petite noblesse

C'est dans une famille de noblesse provinciale que naquit Thomas-Auguste Le Roy de Grandmaison le 8 décembre 1715, à « Perthes en Gâtinois, diocèse de Sens, élection de Melun »⁵. Le père, Jean-Baptiste, est qualifié d'« écuyer » dans l'extrait des registres de BMS de Perthes, ce qui le plaçait au plus bas degré de la hiérarchie nobiliaire, après les chevaliers. La modestie de la noblesse familiale s'accompagnait d'une modestie financière qui fut rappelée au long de la carrière de Grandmaison : « Cet officier n'ayant exactement pas un sou de patrimoine et ne subsistant que des bienfaits de Sa Majesté [...] » lit-on dans un document d'avril 1767. Il

faut relativiser ce genre d'assertions parce qu'elles entendaient justifier les sollicitations de pensions ou de grades. Il faut aussi distinguer les différentes étapes de sa carrière : dans une lettre du 14 septembre 1757 (il était lieutenant-colonel), il avouait bénéficier de « 7 à 8 mille livres de rente de patrimoine »⁶. Nous sommes là déjà loin des 600 à 1 200 livres de rente dont jouissait la véritable noblesse pauvre, celle dont les rejetons ne pouvaient prétendre qu'à être officiers d'infanterie, parce qu'un cheval coûtait trop cher...⁷.

La famille était modeste, mais de noblesse vraisemblablement ancienne. En effet le père, Jean-Baptiste Le Roy de Grandmaison, était cheveu-léger de la garde du roi. Il faisait ainsi partie des troupes d'élite et de parade de la maison militaire du souverain. Pour prétendre entrer dans cette compagnie des cheveu-légers, il fallait au XVIII^e siècle une noblesse centenaire constatée par des généalogistes.

Fidélité à la vocation familiale ou nécessité financière, on ne sait. Toujours est-il que Grandmaison embrassa la carrière des armes. Il débuta dans la milice, devenant lieutenant au bataillon de d'Ombreval dans la généralité d'Île de France à compter du 16 février 1735⁸. Rien que de très habituel, dans la mesure où les officiers de milice devaient en principe être originaires de la province.

Honnie par la population française, la milice n'était pas non plus très prisée par les officiers ; aussi y trouvait-on des cadres n'ayant jamais servi auparavant⁹, et souvent de petite noblesse : parmi 36 officiers des Volontaires de Flandre (où servit ensuite Grandmaison, voir *infra*) dont on a l'état des services pour 1750, 5 avaient été également lieutenants dans des bataillons de milice¹⁰. Grandmaison resta lieutenant de milice jusqu'en 1740, mais fut promu en 1739 à la première compagnie du bataillon, acquise par son capitaine, Dumée¹¹.

Les jeunes nobles de province sans argent et sans appui avaient de fortes chances de poursuivre une carrière militaire laborieuse, dont Marie-Claire Grassi se fait l'écho, citant des exemples de gentilshommes parvenus difficilement à une lieutenance-colonelle après vingt et trente ans de bons et loyaux services¹². Le cursus de Grandmaison fut bien plus glorieux : sans doute grâce à ses qualités et à sa vaillance, sans doute aussi parce que, rapidement, il fit carrière au sein des troupes légères ; parce qu'il était plus facile de faire remarquer son ardeur personnelle dans des raids aux effectifs réduits que dans des combats en ligne.

Au contact des hussards et pandours de la reine de Hongrie (1742-1743)

C'est ainsi que le jeune officier de milice devint lieutenant réformé de dragons dans la compagnie franche de Jacob du 1^{er} janvier au 31 août 1741, puis capitaine réformé de dragons dans celle de Dumoulin du 1^{er} septembre suivant, jusqu'à la fin de 1743. Il y avait là bien évidemment une perversion du système classique de réforme des officiers et de licenciement des troupes (à la fin de chaque guerre, faute de pouvoir les entretenir). Au XVIII^e siècle, beaucoup d'officiers commençaient leur carrière en étant, comme Grandmaison, lieutenants puis capitaines réformés. Ces officiers réformés percevaient une solde moins importante que les officiers en pied, dans les régiments de ligne ; ils n'en percevaient pas dans

les troupes légères. Mais ils n'étaient pas tenus non plus de lever une compagnie¹³. En fait, un emploi de capitaine réformé permettait souvent d'attendre la vacance d'une compagnie.

Avec ou sans compagnie, Grandmaison devait toutefois, comme tout officier, s'entretenir à ses frais, c'est-à-dire en tant que capitaine, disposer de chevaux de remplacement et d'au moins un valet. Il est peu probable qu'il dût verser quelque subside pour accéder au grade subalterne de lieutenant, ce qui se pratiquait couramment malgré les interdictions. Notre officier voue une trop grande admiration dans son ouvrage sur la petite guerre, aux commandants des compagnies franches où il servit, pour qu'on les soupçonne de telles pratiques. En tout cas, il devait l'avoir vu faire, lui qui exhorte le colonel d'un corps de troupes légères à donner la priorité au mérite au lieu d'octroyer les grades d'officiers de son régiment aux plus offrants. De cette alternative dépendait, pour le colonel, « son avancement, sa gloire, sa réputation, et celle de son régiment »¹⁴.

Grandmaison ne cache pas, donc, son enthousiasme pour les chefs de compagnies franches, La Croix, Jacob, Dumoulin, héritiers de la guerre de partis traditionnelle, majoritairement d'infanterie, du début du siècle. On voit dans son traité Dumoulin escalader Louvain avec succès en 1710 ou surprendre un parti de cavalerie ennemi « dans un bled », toujours dans la « guerre de 1700 » ; on y apprend avec étonnement que le partisan Jacob, avec 80 dragons, « fit mettre les armes bas à un bataillon carré de trois cens hommes d'un Régiment Allemand » pendant la guerre de Succession de Pologne¹⁵. Cette admiration, à peine entachée par quelques échecs, était générale en France au milieu du XVIII^e siècle, au point que les chefs légendaires de compagnies franches servaient d'exemples aux dictionnaires du temps (ceux de La Chesnaye, de Trévoux, et l'*Encyclopédie*), pour illustrer leurs définitions de la petite guerre.

Seulement, vivant sur leurs acquis, ces compagnies franches de fusiliers et de dragons connurent bien des déboires face aux irréguliers hongrois et croates utilisés par l'Autriche durant les campagnes de Bohême et de Bavière en 1742 et 1743¹⁶. Grandmaison fut témoin et acteur d'un des échecs les plus patents, au mois de mai 1743. La correspondance officielle entre la Cour et les généraux à l'armée pour cette courte période, lorsqu'elle parle de Dumoulin, n'évoque que cette opération, ce qui est significatif : depuis le mois de novembre 1742, les compagnies franches d'infanterie et de dragons de La Croix, Dumoulin et Dulimont étaient en poste dans la petite ville de Pfarkirchen en Bavière, pour couvrir d'abord les quartiers d'hiver, puis au printemps, ce qui restait de cette armée de Bohême. Au début du mois de mai 1743, M. Phelippe, qui commandait à Eggenfeld, à 3 lieues de là, envoya ordre au chevalier de La Croix de se replier, Pfarkirchen risquant d'être attaqué par le général Nadasti avec l'avant-garde de l'armée du prince Charles. Il semble que l'ordre ne parvint pas assez tôt ; quoi qu'il en fût, de tergiversations en moratoires, la ville de Pfarkirchen fut prise le 7 ainsi que Dulimont et les troupes légères qui s'y trouvaient, tandis que La Croix, à la tête de ses dragons et de ceux de Dumoulin, fut enveloppé par une nuée de hussards, sur le chemin de Pfarkirchen à Eggenfeld.

Dans la débandade qui s'ensuivit, Dumoulin se tira d'affaire, de même que Grandmaison ; ce dernier se fit encore remarquer par d'heureux coups de main durant le reste de la campagne. Treize ans plus tard, dans son analyse de cette mésaventure du 7 mai, il

attribuait la défaite de La Croix à la lenteur de sa retraite et à la dispersion des troupes, dont certaines fuyant isolément, furent plus facilement battues par les hussards ennemis¹⁷.

S'il s'échappa cette fois, Grandmaison avait pourtant été fait prisonnier lui aussi au cours de ces premières campagnes de la guerre de Succession d'Autriche. Pris à Bertholds en Autriche, en novembre 1741, il avait passé sept mois en Hongrie¹⁸. Il eut le temps alors de méditer sur les échecs français et la supériorité des Hongrois à la petite guerre, sur laquelle il revient souvent dans son traité : vitesse des chevaux hongrois, ruse et témérité des cavaliers, solidité de la selle hongroise ; on y lit aussi l'exotisme de l'accoutrement, dont nos troupes légères s'inspirèrent ensuite (pelisses et bonnets, à la hussarde) ; la curiosité de leur langage ; les qualités de leurs piquets de garde, alertes et attentifs ; la maîtrise du sabre, leur arme de prédilection, etc.¹⁹.

Capitaine dans un corps nouveau appelé à la célébrité

Grandmaison quitta la compagnie franche de Dumoulin à la fin de l'année 1743, à une époque où, depuis quelques mois, celle-ci avait changé de titulaire ; Dumoulin s'étant retiré (il servait depuis la guerre de la Ligue d'Augsbourg), le comte de Limoges en était le nouveau capitaine commandant. Grandmaison était attaché à l'homme de légende plus qu'à la compagnie ; il profita le 1^{er} janvier 1744 de la création de nouvelles troupes légères, les arquebusiers de Grassin, pour lever une des 6 compagnies de 50 cavaliers de ce régiment (qui comptait aussi 900 fusiliers, en 9 compagnies). C'était certainement une opportunité à saisir ; en restant dans le corps de Dumoulin, il aurait dû attendre plus longtemps pour devenir capitaine titulaire : son nom n'apparaît pas parmi les propositions d'acquisition de compagnie au titre de l'année 1743²⁰. Ajoutons que notre officier, qui aspirait à servir visiblement sous les ordres de grands partisans, connaissait certainement, de réputation, Simon-Claude de Grassin ; celui-ci, premier capitaine de grenadiers au régiment de Picardie, s'était fait remarquer en Bohême et en Bavière par une petite guerre active. Peut-être l'avait-il rencontré ? Grassin était en effet major chargé du détail à Ingolstadt au printemps de 1743, quand Grandmaison y entra avec le peu de troupes qui avait échappé au désastre de Pfarkirchen. Et Grassin y était toujours pendant le siège de cette place, tandis que Grandmaison opérait des sorties hardies et pourchassait hussards et Croates ennemis...

Dès que la Cour a octroyé des quartiers d'assemblée pour former, armer, discipliner les compagnies, il s'agit de hâter le recrutement, insiste Grandmaison. Et de donner de nombreux conseils sur la taille, l'âge, la nationalité, etc., des soldats et cavaliers, qu'il est intéressant de confronter à la compagnie effective de ce capitaine de cavalerie, qui combattit sous ses ordres pendant les campagnes de Flandre de la guerre de Succession d'Autriche. Ses recrues, étudiées entre le 1^{er} janvier 1744 et le 31 décembre 1746 (73 noms), montrent que la levée d'une troupe de qualité n'alla pas sans mal. Par exemple, un gros tiers d'entre elles était fort jeune, allant de 16 (âge minimum, encore qu'il y eût de fréquentes duperies) à 20 ans²¹. Peut-être le théoricien de la petite guerre pensait-il à ses propres difficultés en écrivant plus tard que l'excessive jeunesse des soldats avait causé beaucoup trop de pertes en hommes dans le régiment de Grassin²².

En action dans Grassin : les campagnes de Flandre (1744-1748)

Il y avait une légitime fierté à servir dans un corps grâce auquel, avec aussi le régiment de La Morlière, « nous établîmes dans nos camps la même tranquillité dont jouissaient les Autrichiens en Bohême et en Bavière »²³. La lecture des *Mémoires Historiques* rédigés dans les bureaux de la Guerre ou celle de la correspondance officielle entre la Cour et les généraux donne une bonne idée de l'activité incessante des Grassins entre 1744 et 1748. Ils sont au nombre des troupes légères (au sens large) dont il est le plus souvent question, aux côtés des fusiliers de La Morlière, du régiment des Volontaires de Saxe, et des hussards de Bercheny et de Beausobre. Ils acquièrent ainsi rapidement la maîtrise de la petite guerre, et c'est sans difficulté que le capitaine de Grandmaison put y puiser quantité d'exemples venant illustrer ses préceptes, sans omettre quelques échecs, surtout durant les deux premières campagnes ; il les mit en partie au compte du recrutement de déserteurs ennemis dans les rangs des Grassins²⁴.

Parmi les nombreuses opérations des Grassins auxquelles Grandmaison fut mêlé, nous rapporterons seulement ici quelques actions d'éclat que le théoricien évoque pour l'édification de ses lecteurs, même s'il ne se cite jamais nommément. Sans doute sont-elles celles qu'il jugeait les plus riches d'enseignements pour de jeunes officiers destinés à aller en parti. On sait par exemple qu'il se distingua à la marche de l'armée du 19 août 1746 ; le maréchal poussait alors les ennemis par une énorme pression frontale en direction de la Meuse, en vue d'entreprendre le siège de Namur. Le 19 août, l'armée française marcha du camp du Rosier à celui de Thisnes [au nord de la Méhaigne]. Le comte de Löwendal fut chargé de protéger l'arrière-garde avec entre autres, les Grassins, qui se comportèrent avec honneur. « J'ai été extrêmement content de tous les officiers, écrivit le colonel de Grassin au comte d'Argenson, particulièrement de Mrs du Bayet, Grandmaison et de Lille [...] »²⁵.

Pour 1748, Grandmaison évoque en quelques lignes une belle résistance des Grassins pour défendre un convoi attaqué sur la route de Berg-op-Zoom par le général Hadik et deux ou trois mille hommes le 15 mars 1748. Mais ce n'est qu'en lisant le traité de Ray de Saint-Geniès, qui y fut aussi, qu'on apprend par le menu le rôle héroïque de Grandmaison : faisant un grand parc avec les chariots, il y fit entrer l'escorte du convoi ; pour la protéger, il alla se former lui-même en bataille sur une petite hauteur à l'extérieur du parc, sous le feu ennemi, où il finit par être pris par les cuirassiers allemands et hollandais²⁶.

C'est en 1746 cependant que les troupes légères s'illustrèrent le plus ; c'est en 1746 que le maréchal de Saxe montra sa maîtrise de la stratégie indirecte, à travers l'utilisation de la petite guerre, du harcèlement continu, pour vaincre l'ennemi en détail. Et c'est en 1746 que le capitaine de Grandmaison gagna la croix de Saint-Louis (pour son rôle à la bataille de Rocoux ; les Grassins devaient y tourner le village d'Hans par la droite ; Pinard assure qu'il culbuta un escadron de cavalerie hollandaise).

L'obtention de la croix de Saint-Louis venait récompenser en fait plusieurs années de combats quotidiens en détachements, où Grandmaison ne ménagea pas sa peine, « toujours escarmouchant à la tête des volontaires », prenant des postes d'assaut, pourchassant les pandours, et blessé plusieurs fois²⁷. Cette grâce avait déjà été demandée pour lui par son

colonel, Grassin, en 1745. Qu'elle fût attribuée à un partisan n'est pas étonnant car c'était dans ces missions particulières que se révélait plus qu'ailleurs la bravoure individuelle qu'entendait récompenser Louis XIV à la création de la décoration, en 1693. Mais il n'était pas si facile de l'obtenir : parmi les 36 officiers du régiment des Volontaires de Flandre où Grandmaison servait en 1750, seuls 11 en étaient titulaires (tous ayant au moins le grade de capitaine ; neuf l'avaient obtenue en tant que capitaines ; deux n'étaient devenus chevaliers qu'après être parvenus au grade de lieutenant colonel). A l'ancienneté, il fallait une vingtaine d'années de service pour l'obtenir, ce qui n'était pas évident, même si les années de campagnes comptaient double.

Grandmaison fut encore récompensé en janvier 1748 par l'obtention d'une commission de lieutenant colonel, suite à la demande que fit pour lui M. de Grassin, avec recommandation du comte d'Estrées, lieutenant général, et du marquis de Brezé (La lieutenante colonelle, créée par Louvois, était un grade non vénal, par conséquent plus accessible aux officiers de petite noblesse). Mais Grandmaison sollicita encore en 1750 une pension supplémentaire dans l'ordre de Saint-Louis. N'étant pas entendu, il réitéra en 1751 et 1752, arguant de ses services dans les différentes campagnes de la guerre de Succession d'Autriche. Il avait aussi demandé en 1748 à bénéficier de la pension de 600 livres dont jouissait, en tant que cheveu-léger de la garde, son père désormais décédé. C'est que, même en temps de paix, un capitaine désargenté comme Grandmaison devait faire face à des frais non négligeables. Un document anonyme du XVIII^e siècle évaluait à 1 530 livres(avec un domestique) la dépense annuelle minimale d'un capitaine en temps de paix, à condition encore « qu'il soit préservé de tous accidents, n'ayant pas, avec un pareil revenu, de quoy épargner pour les cas imprévus »²⁸.

Suivre la carrière du lieutenant général de Grandmaison amène à suivre aussi les restructurations successives subies par les troupes légères au XVIII^e siècle. le 1^{er} août 1749 était créé le régiment des Volontaires de Flandre, rassemblant en un seul corps les arquebusiers de Grassin, les fusiliers de La Morlière et les Volontaires Bretons. Grandmaison y conserva une compagnie, puis passa au régiment des Volontaires du Hainaut en mars 1757 à sa formation et en devint major peu après. Lorsqu'il détaille dans son traité les tâches de cet officier, gestionnaire des finances du corps, de l'habillement, de la subsistance, mais aussi de la discipline, il sait donc exactement de quoi il parle.

Une paix propice à la réflexion

Avant de reprendre les armes dans la guerre de Sept Ans, notre lieutenant colonel avait en effet mis la paix à profit pour réfléchir à ses campagnes passées et livrer au public un ouvrage paru en 1756 et consacré entièrement à la petite guerre. Le sujet était neuf ; seul le chevalier de La Croix l'avait précédé par une autre publication, en 1752, mais beaucoup plus succincte (voir réf. en note 17). Grandmaison se révélait ainsi être un esprit d'initiative, à la paix comme à la guerre. Il profitait des disputes théoriques de la première moitié du XVIII^e siècle. Même s'il ne cite nommément que le marquis de Feuquières, auteur de *Mémoires* sur l'art de la guerre, on peut reconnaître ici ou là l'influence d'autres théoriciens, en particulier Folard, quand Grandmaison se prononce pour la supériorité du choc sur le feu (p. 192-193).

L'ouvrage de Grandmaison répondait à un besoin : la petite guerre française était désormais souvent victorieuse sur le terrain ; il s'agissait d'en théoriser la tactique, sur laquelle les textes réglementaires ne donnaient que peu d'informations. L'ouvrage profitait aussi d'un contexte favorable, alors que la petite guerre, par ses succès et par la plus grande discipline des troupes légères, était en phase de réhabilitation, et la dédicace du traité au comte d'Argenson n'était pas innocente en ce sens.

C'est par une œuvre de qualité que Grandmaison combla le vide en matière de théorie sur la petite guerre ; le traité fut souvent cité par ses successeurs, ou tout au moins fit des émules dans le principe. Le comte de La Roche eut à son propos les mots les plus élogieux, écrivant en 1770 dans le chapitre sur le commandant de troupes légères : « On ne peut trop leur conseiller [aux officiers], l'étude des maximes excellentes de M. de Grandmaison ; il a traité supérieurement de l'art de la petite guerre ». En effet « Cette dernière n'est pas connue de tous les officiers, et renferme plus de difficultés qu'ils ne pensent »²⁹.

Puisque les maximes de M. de La Croix furent écrites, de son propre aveu, au fil des souvenirs des ruses qu'il mit en pratique, donc sans ordre véritable, Grandmaison était le premier auteur à systématiser les différentes parties de la petite guerre, analysant méthodiquement la façon de prendre un poste, de le défendre, de dresser une embuscade, d'enlever des fourrageurs, etc.³⁰. Comme Maurice de Saxe dans ses *Réveries*, Grandmaison accorde une grande place au « détail », c'est-à-dire à la composition du corps, à l'équipement, à l'armement, à la subsistance des troupes légères, car la qualité des hommes influe sur la qualité de leur conduite au combat. Grandmaison admirait le maréchal, dont il cite à plusieurs reprises les initiatives opportunes. Et Maurice de Saxe protégeait les Grassins, dont il avait encouragé la levée.

Prise de Harbourg et autres exploits : quand la petite guerre sauve « son » honneur (1757-1762).

En 1756, lorsque la France entra à nouveau en guerre, le maréchal de Saxe n'était plus là pour diriger les opérations. Deux armées se mirent en place pour seconder l'Autriche contre la Prusse et les Anglo-Hanovriens : 24 000 hommes aux ordres du prince de Soubise partirent combattre Frédéric II en Saxe et en Bohême, tandis que 60 000 hommes devaient conquérir le Hanovre, sous les ordres du maréchal d'Estrées. Le lieutenant colonel de Grandmaison fut de cette deuxième armée, avec les Volontaires du Hainaut. Il se trouva à la bataille d'Hastenbeck le 25 juillet suivant.

Durant cette « fatale guerre », au milieu de tant de défaites, a pu dire le général Susane, les troupes légères furent la « consolation de la France », accumulant les exploits héroïques. Sapin-Lignières juge qu'elles ont pu seulement sauver « leur » honneur³¹. Quoi qu'il en fût, le chevalier de Ray place Grandmaison au nombre de cette poignée d'officiers partisans qui suscitait l'enthousiasme, au point que beaucoup d'autres ne songeaient qu'à être envoyés dans les corps détachés à l'avant-garde. « [...] si l'on rassemblait les faits de guerre, les belles actions, les actes d'humanité de ces officiers estimables, ce serait un volume [...] »³².

Et ce n'est pas le lieu de consacrer ici un volume aux actions d'éclat de Grandmaison, qui furent aussi nombreuses dans la guerre de Sept Ans que dans ses précédentes campagnes³³. Quelques faits saillants : en septembre 1757, il s'empara de la citadelle de Harbourg, de concert avec l'aide-maréchal général des logis de l'armée et soixante hommes des Volontaires du Hainaut ; près de 900 hommes de milice des ennemis furent prisonniers de guerre et le maréchal de Richelieu, commandant l'armée au Hanovre depuis Hastenbeck, en rendit compte au marquis de Paulmy, secrétaire d'État à la guerre. En juin 1760, faisant campagne sous les ordres du comte de Lusace, il porta secours aux hussards de Bercheny mis en désordre par le prince de Brunswick, beau-frère de Frédéric de Prusse : tandis que l'infanterie des Volontaires du Hainaut, mise en bataille sur une hauteur, favorisait la retraite du régiment de Bercheny, les dragons chargèrent en force pour le soutenir, déconcertant les ennemis qui se retirèrent avec perte d'environ 25 tués et 50 prisonniers³⁴...

Combattant le plus souvent avec avantage, le régiment du Hainaut eut à subir les fatigues excessives des campagnes, et fut « écrasé et renouvelé plusieurs fois pendant cette guerre »³⁵. Ces troupes de qualité au service de la petite guerre étaient utilisées par les généraux parfois au-delà de leurs possibilités. Grandmaison expliquait à la Cour dans une lettre du 14 septembre 1760 que « les soldats excédés de fatigue ont imaginé de rester derrière dans les marches afin d'être pris par l'ennemy et d'être renvoyés en France [...] »³⁶. Le lieutenant-colonel lui-même fut encore blessé, en 1759.

La Cour cependant tardait à accorder des récompenses justement méritées. Dès l'automne de 1757, Grandmaison avait sollicité le grade de brigadier, en considération de la prise de Harbourg ; demande restée lettre morte malgré l'appui du maréchal de Richelieu. Il n'obtint finalement ce brevet qu'en février 1761, devant se contenter en 1757 d'une pension de 600 livres. C'est que la monarchie française était affrontée à un problème budgétaire croissant lié aux dépenses de guerre, qui obéraient les finances et gonflaient le montant de la dette. Sous Louis XV, le service de la dette approchait le budget militaire. La part du budget consacrée aux dépenses militaires s'élevait grosso modo à un tiers de celui-ci en temps de paix, se monta à près de la moitié pendant la guerre de Sept Ans³⁷.

En décembre 1758 pourtant, la destinée sourit à notre partisan, qui devint colonel des Volontaires du Hainaut, la place étant devenue vacante par destitution du prédécesseur, le sieur de Bourgmery. Sans doute celui-ci fut-il jugé responsable de la prise de son régiment à Minden en mars 1758, où Grandmaison figura également parmi les prisonniers. Comme après la bataille de Crefeld, la Cour sanctionnait ici le commandement, ce qu'elle n'avait pas fait à l'issue du désastre de Rossbach.

Le régiment du nouveau colonel, qui s'illustra encore en Allemagne jusqu'en 1762 (en juillet, Grandmaison s'empara de la petite ville d'Halberstadt avec 400 cavaliers...), était un corps de qualité, si l'on en croit les observations portées par l'inspecteur général des troupes légères, le comte de Chabo, sur un document légèrement postérieur à 1761 : sur 61 officiers répertoriés, 49 sont jugés bons, sinon très bons officiers en marge de leurs états de service³⁸. Grandmaison semble avoir su appliquer à son propre corps les critères de choix des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants qu'il prônait dans son traité³⁹.

L'octroi du gouvernement de la citadelle de Cambrai en 1762 vint consacrer six années de courses continuelles. Grandmaison aspirait à la tranquillité et retrouvait la frontière du nord, où il avait combattu quatorze ans auparavant. Surtout, cette grâce nouvelle, ardemment sollicitée comme les précédentes⁴⁰, lui apportait des revenus annuels non négligeables de 6 096 livres.

L'année suivante, il se démit de son régiment, alors qu'il venait d'être promu maréchal de camp, ayant accédé enfin au grade de brigadier, on l'a vu, en 1761. Cela ne suffit pas pourtant pour prétendre épouser une des nièces du sieur Foullon, intendant de la Guerre et maître des requêtes. Le roi accepta de verser à Grandmaison une gratification annuelle de 6 000 livres à cette occasion. Aussi put-il faire cet « asses bon mariage du côté du bien dans les environs de Melun »⁴¹, en 1767.

Grandmaison en Corse : à l'épreuve de la guérilla

Avant de finir ses jours à Bois-Herpins (aujourd'hui dans l'Essonne), Grandmaison fut encore appelé à servir en 1768 en Corse. La France venait de se voir céder par la République de Gênes les droits sur l'île du mois de mai. Il restait à rendre la domination du roi effective. Dans ce pays montagneux coupé de maquis, les « rebelles » pratiquaient une guérilla qui, dans la tactique, ne différait pas de la petite guerre que se livraient les troupes légères françaises, autrichiennes et prussiennes dans les conflits plus « classiques » du XVIII^e siècle ; elle ne s'en distinguait que par l'absence de légitimité politique des combattants et par les motivations « nationales » de Pascal Paoli et de ses maquisards. Aussi le maréchal de camp de Grandmaison, débarqué à St Florent à la fin du mois de juin 1768 avec quatre bataillons pour y commander, put-il mettre là-bas son savoir-faire à profit. La France comptait alors en Corse, sous les ordres du comte de Marbeuf, seize bataillons de troupes de ligne, auxquels se joignirent les légions Royale et Soubise.

Le bilan de la campagne est assez mitigé. Elle commença favorablement par le rétablissement de la communication de St Florent à Bastia, au début du mois d'août, grâce à une opération concertée de trois jours entre les troupes de Marbeuf et celles de Grandmaison. Les Corses continuaient cependant à inquiéter nos gardes régulièrement. Au début de septembre, les Français, désormais commandés par M. de Chauvelin, lieutenant général, réussirent encore à se rendre maîtres de la région du Nebio, au sud de Saint-Florent. Grandmaison y eut semble-t-il un rôle prépondérant : « On ne peut rien ajouter aux prudentes précautions que prirent nos généraux et surtout Mr de Grandmaison pour le succès des armes du roy ; la prise de toute la province du Nebio par Mr de Grandmaison [et la prise des hauteurs qui la bordent par le comte de Marbeuf], toutes ces expéditions faites dans une journée en sont une preuve bien évidente. [...] »⁴². La fin de la campagne fut plus difficile, et lorsque Grandmaison quitta la Corse le 8 novembre 1768, l'île était loin d'être entièrement pacifiée. Mais le général, « dont la santé s'affaiblissait chaque jour par les fatigues de la campagne et le mauvais air de Saint-Florent »⁴³, s'acheminait vers une retraite bien méritée.

Devenu lieutenant-général en 1781, il ne s'éteignit que le 13 mai 1801, faisant ainsi preuve d'une longévité assez remarquable pour son époque et d'une carrière plus honorable que bien d'autres partisans⁴⁴.

Une coïncidence veut que, un peu plus d'un siècle plus tard, l'armée française eut dans ses rangs un autre officier du même nom, le général Louis Loyseau de Grandmaison, à la carrière plus courte et dont le nom, plus connu, reste attaché aux théories d'offensive à outrance dont il se fit le chantre, enseignant que « dans l'offensive l'imprudence était la meilleure des sûretés⁴⁵ ». A l'épreuve des guerres du XVIII^e siècle, la petite guerre française avait appris, elle, à allier intrépidité et discipline pour devenir victorieuse. On peut juger que la vie et l'œuvre de Thomas-Auguste Le Roy de Grandmaison furent à l'image de ces mots que lui prêta le chevalier de Ray : « Que la prudence, la plus extrême bravoure et l'humanité ne nous abandonnent jamais⁴⁶ ».

Notes

1. S.H.A.T., Vincennes, dossier 3Yd 1177 (dossier individuel du lieutenant général T.-A. Le Roy de Grandmaison), doc. 1 (« Demande d'une commission de lieutenant-colonel pour le sieur de Grandmaison »), p. 2.
2. Entre autres exemples, lors de la marche de l'armée le 15 août 1746, où Brezé accompagnait les campements. Voir S.H.A.T., *IM 206*, doc. 14 (« Flandre. Journal de la campagne de 1746, suivi de la relation de la bataille de Rocoux », 57 p., sans nom d'auteur), p. 32.
3. Voir par exemple :
 - Général Bardin, *Dictionnaire de l'Armée de Terre*, Paris, J. Corréard, 1841-1851, 17 vol., à l'article « petite guerre » (p. 4390) ;
 - Max Jähns, *Geschichte der Kriegswissenschaften, vornehmlich in Deutschland*, München und Leipzig, 1889-1891, vol. 21-III, p. 2712 ;
 - Jean-Pierre Bois, *Maurice de Saxe*, Paris, Fayard, 1992, p. 305.
4. Walter Laqueur, *The guerrilla reader. A historical anthology*, Philadelphia, Temple university press, 1977, p. 14 : « Little is known about De Grandmaison and De Jeney [autre théoricien de la petite guerre]. The former was a lieutenant-colonel of cavalry in the *Corps des Volontaires de Flandre*. » C'est tout ce que dit W. Laqueur à propos de Grandmaison.
5. 3Yd 1177, *op. cit.*, « Extrait des registres des baptêmes, mariages et sépultures de l'église paroissiale de perthes... ». Un état des services de Grandmaison présent dans le carton Xc 86 du S.H.A.T. (liasse « Volontaires de Flandre », cahier broché des états de services de 36 officiers de ce corps, 42 p.), le fait naître à tort en 1716.
6. 3Yd 1177.
7. François Bluche, *La vie quotidienne de la noblesse française au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1973, p. 138.

8. S.H.A.T. *Yb 700*, fol. 325, verso, dans la C^{ie} de Dumée ; *Yb 689*, fol. 217, verso, même compagnie.
9. Au départ, il avait été prévu que les officiers de milice seraient d'anciens officiers réformés ou retirés dans les provinces. Rappelons que la milice, troupe d'appoint constituée sur le principe du service obligatoire avec tirage au sort par paroisse, fut créée par le roi et Louvois en 1688.
10. *Xc 86, op. cit.*
11. S.H.A.T., *Yb 690*.
Depuis l'ordonnance de restructuration du 20 novembre 1736, le bataillon de d'Ombreval était devenu « bataillon de Corbeil » de la « généralité de Paris ».
12. Marie-Claire Grassi, « La vision de l'armée à travers les correspondances d'officiers (1750-1775) », *Actes du 103^e congrès national des Sociétés Savantes*, Nancy-Metz, 1978, p. 163.
13. Lucien Mouillard, *Les régiments sous Louis XV*, Paris, J. Dumaine, 1882, p. 34 et 91.
14. Capitaine de Grandmaison, *La petite guerre, ou Traité du service des troupes légères en campagne*, s.l., 1756, p. 29.
15. Grandmaison, *op. cit.*, p. 367, 174-175, 191-192.
16. *Ibid*, p. 4-7 ; passage cité en partie par M. Bernard Peschot en deux articles :
– « La notion de petite guerre en France (XVIII^e siècle) », *Histoire et Défense (Les Cahiers de Montpellier)*, n^o 28, II/1993, p. 138-139 ;
– « La guérilla à l'époque moderne », *Revue Historique des Armées*, n^o 1, 1998, p. 8.
17. Grandmaison, *op. cit.*, p. 90-92 ;
La Croix, Traité de la petite guerre pour les compagnies franches, Paris, Antoine Boudet, 1752, p. 105-109 ;
S.H.A.T., *A₁ 3001*, pièces 41, 44, 50, 56, 57 ;
A₁3008, pièce 59 ; court résumé dans Sapin-Lignières, *Les troupes légères de l'Ancien Régime*, St Julien du Sault, 1979, p. 154-155 et 138.
18. Pinard, *Chronologie Historique-militaire*, Paris, Claude Hérissant, tome VII, 1764, p. 612.
19. Grandmaison, *op. cit.*, p. 5, 7, 10-11, 19, 23, 25-26, 59, 158-159, *passim*.
20. *A₁ 3017* (Recueil des lettres officielles... ; administration militaire, 1743), pièce 19.
21. S.H.A.T., registre *3Yc 123*, contrôle du 26 avril 1746.
22. Grandmaison, *op. cit.*, p. 15-16.
23. *Ibid*, p. 5-6.
24. *Ibid.*, p. 262-263, 328-329, 227-228, 104-105 pour quelques échecs ; et p. 12 pour l'enrôlement des déserteurs.
25. *Ibid.*, p. 404-405 ; *A₁3140*, pièce 139 (lettre de Simon-Claude de Grassin de Glatigny, du 19 août 1746, depuis Hamet), p. 2-3.
26. Grandmaison, *op. cit.*, p. 383 ; Ray de Saint-Geniès, *L'officier partisan*, Paris, Delalain et Crapard, 1766, t. II, p. 198 à 205.
27. *3Yd 1177*, observations d'un inspecteur accompagnant un état des services, sans date ; *ibid.*, lettre de Grassin datée du 5 janvier 1748, sollicitant une commission de lieutenant-colonel pour le sieur de Grandmaison ; *XC 86, op. cit.* ; *A₁ 3140*, pièce 139, *op. cit.*
28. Document non daté des Archives anciennes du ministère de la Guerre, copié dans le *Carnet de la Sabretache*, 1903, 11^e volume, p. 45-46.

29. Comte de La Roche, *Essai sur la petite guerre*, Paris, Saillant et Nyon, 1770, tome I, p. 66.
30. Pour un rapide résumé du contenu du traité, voir : Yves Barjaud, « La petite guerre des hussards au XVIII^e siècle », *Vivat Hussar*, n° 33, 1998, p. 59-63.
31. Général Susane, *Histoire de la cavalerie française*, Paris, reprint de l'édition de 1874, C. Terana, 1984, t. II, p. 257-259 ; Sapin-Lignières, « Les troupes légères au XVIII^e siècle », *Carnet de la Sabretache*, 1970, n° II, p. 63.
32. Chevalier de Ray, *Généraux et lieutenants généraux sous Louis XV ; réflexions et souvenirs du chevalier de Ray*, classés [...] par Lucien Mouillard, Paris, Limoges, Henri Charles-Lavauzelle, 1895, p. 214.
33. Voir la compilation qu'en fait Pinard, *op. cit.*, t. VII, p. 614-616.
34. *A1 3556*, pièce 64.
35. *3Yd 1177* (observations d'un inspecteur ajoutées à un état des services de Grandmaison, sans date, postérieur à 1781).
36. *A1 3560*, pièce 168, p. 1.
37. Michel Morineau, « Budgets de l'État et gestion des finances royales en France au dix-huitième siècle », *Revue historique*, oct.-déc. 1980, p. 288-336 (notamment, p. 306-308 et p. 315).
38. *Xc 87*, liasse « Volontaires du Haynault devenus Legion du Haynault », doc. 6 (« Régiment des Volontaires du Haynault. Etat des services de Mrs les officiers dudit Régiment »), 17 p.
39. *Ibid.* : sur 49 officiers bien notés, 26 étaient entrés au régiment après la nomination de Grandmaison.
40. *3Yd 1177*, lettre de Grandmaison, au camp de Fryberg, le 22 sept. 1762 (pour demander ce gouvernement) : « [...] voilà Monseigneur une occasion de récompenser les longs services [...] d'un pauvre gentilhomme qui cherche un bien être pour le tems [sic] de la vieillesse et des infirmités [...] ».
41. *Xc 86*, liasse « Volontaires de Flandre », rapport d'inspection avec états de services des officiers, cahier de 18 p. (au crayon de bois : « postérieur à 1751 »).
42. *IM 248(1)*, doc. 5 (« 1771. Journal des opérations de l'armée du roy en Corse, commencé le 20 juin 1768, au moment de l'embarquement de la Division commandée par Mr de Grandmaison maréchal de camp ». 136 p.), p. 33.
43. *Ibid.*, p. 55.
44. Son ancien colonel, Simon-Claude de Grassin, termina maréchal de camp.
45. Cité par Eugène Carrias, *La pensée militaire française*, Paris, P.U.F., 1960, p. 296.
46. Chevalier de Ray, *op. cit.*, p. 214.